

Famille CHAT

Cette famille était possessionnée à Saint-Yrieix dès le 13^{ème} siècle, Bernard Chat, damoiseau, seigneur de l'Age-au-Chat (devenue la Jonchapt), donna à Pierre de Favars, bourgeois de Saint-Yrieix, la somme de 10 livres de rentes à prendre sur ses manses de *Dolhat* (Douillac) et de *Solhat* (Souillac) situés dans la paroisse de la Rochette, par acte du 15 janvier 1263 (nouveau style).

La famille Chapt de Rastignac qui se disait issue de cette famille Chat de l'Age-au-Chat, ce qui est peu vraisemblable comme nous le verrons, revendiquait être une branche collatérale des sires de Chabonais, ce qui rend encore plus douteux cette dernière assertion qui était fondée sur une homonymie entre Aimery *Catus de Faneis*, qui pourrait appartenir à la famille des sires de Chabonais (dont l'auteur était Abon Cat Armat), et la terre de *Chadefeyne* proche de celle de l'Age-au-Chat. Le généalogiste Beaujon dont nous parlerons plus loin, jugeait que l'éloignement des terres des sires de Chabonais de celle de l'Age-au-Chat rendait cette assertion très douteuse.

La famille des sires de Chabonais portait : « D'or, à deux lions de gueules, posés l'un au dessus de l'autre ou léopardés. »

Selon un procès-verbal établi le 1^{er} octobre 1746, les armes qui figuraient au dessus de la porte d'entrée du château de la Jonchapt, *raccommodée en 1703*, étaient « Deux lions léopardés ou passant l'un sur l'autre », avec deux bustes de femme pour supports, ces armes sont celles de la famille Chat¹. Selon les propriétaires de l'époque, la famille de Gentil, cet écu provenait d'une ancienne tour qui avait été démolie, les propriétaires « *ont fait remarquer qu'au dessous des dites armes sur la dite pierre il paraissait avoir été gravé nouvellement la date 1703.* »

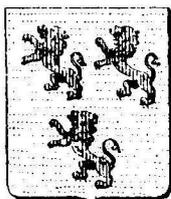


Le descriptif du château en 1746 était « *Un vieux château entouré de fossés pleins d'eau de largeur d'environ soixante pieds ; dans l'enceinte duquel fossé il paraît y avoir des tours à présent démolies, hors environ une toise sur la surface de la terre. Ayant traversé ledit fossé sur un pont, nous avons trouvé une ancienne mesure de tour carrée que l'on*

a dit s'appeler anciennement la tour de Chapt (puis descriptif des armes au dessus de la porte d'entrée.) »

Le château actuel a été modifié au 19^{ème} siècle, notamment par ajout de pièces à l'extrémité droite sur la photo et ajout d'une tour. Les douves ont été asséchées.

Les armes de la famille Cothet, de même origine que la famille Chat selon d'Hozier (voir Annexe D), étaient différentes de celles de la famille Chat, ce qui met en cause l'hypothèse faisant apparaître ces familles comme issues des sires de Chabonais, qui pourrait être fondée sur la similitude des armes (ce que ne fait pas Beaujon et ce que d'Hozier a admis à son corps défendant.)



¹ L'adoption de ces armes ne prouve pas que la famille Chat était issue de la famille des sires de Chabonais. On a de nombreux exemples de familles adoptant les armes d'une famille connue et profitant d'une homonymie pour tenter de se rattacher à cette famille.

En effet le sceau d'Etienne Cothet, chevalier de Ségur, appendu à un acte du 2 janvier 1293 représentait : *3 lions rampant, posés 2 et 1, dans un écu entouré d'une bordure chargée de 8 besants ou annelets* ; la clé de voûte de l'ancienne chapelle du château des Biards portait un écu figurant trois lions, sans bordure, ce sont les armes de cette famille².

Généalogie

Des membres de cette famille de chevaliers qui portaient le nom de Chat ou de Cotet sont connus dès le 12^{ème} siècle (Annexe I), la filiation *prouvée*³ commence à Bernard Chat⁴ cité en 1260 et 1263. La famille Cotet (ou Cothet) tenait les Biards près de Saint-Yrieix.

I Bernard I CHAT, damoiseau, seigneur de l'Age-au-Chat, épousa avant le 18 décembre 1260 Raymonde de SALIGNAC, fille d'Aymeri, seigneur de SALIGNAC, et d'Anne de FERRIERES, lequel Aimery de Salignac avait assigné pour dot à sa fille, entre autres choses, 4 livres de rentes à prendre sur des terres aux Escures, paroisse de Mansac (près d'Ayen, Corrèze.) La famille de Salignac était très puissante en Limousin.

Comme dit plus haut Bernard Chat donna à Pierre de Favars, bourgeois de Saint-Yrieix, la somme de 10 livres de rentes à prendre sur ses manses de *Dolhat* (Douillac) et de *Solhat* (Souillac) situés dans la paroisse de la Rochette, par acte du 15 janvier 1263 (nouveau style). Bernard Chat mourut avant le 12 juillet 1288. Il avait eu au moins un fils Bernard Chat, qui suit.

II Bernard II CHAT, seigneur de l'Age-au-Chat, coseigneur de Mansac, reconnu le 8 juillet 1288 tenir en fief de l'Eglise de Saint-Yrieix, comme ses prédécesseurs l'avaient reconnu de toute antiquité le repaire ou *fortalitiu* (improprement traduit par forteresse pour maison-forte) de l'Age-au-Chat. Selon d'Hozier il aurait pu avoir épousé N...de MANSAC qui lui aurait apporté des droits sur Mansac, il ne paraît pas nécessaire de formuler cette hypothèse pour expliquer que Bernard Chat était qualifié de coseigneur de Mansac car des terres à Mansac lui venaient de sa mère.

Ils furent probablement les parents de :

3.1 Guichard CHAT, qui suit .

3.2 N...CHAT, prévôt de la Dornac, en Périgord, il vivait le 23 décembre 1328.

III Guichard I CHAT, chevalier, coseigneur de Mansac, reçut des reconnaissances sur Mansac en 1328, il mourut avant le 15 février 1368 (n.st). D'une alliance inconnue il eut deux fils :

4.1 Guichard II CHAT, qui suit.

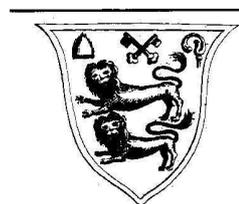
4.2 Aimery CHAT fut évêque de Volterra en Toscane, en 1359, puis de Bologne en 1361, il fut honoré du titre de Prince de l'Empire en 1365, étant à Bologne il bâtit une grande partie de la Chartreuse sur un mur de laquelle figure une inscription accompagnée de ses armes, *celles-ci sont si mal gravées qu'on serait presque tenté de*

² Nadaud, *Nobiliaire du diocèse et de la généralité de Limoges*, t.1, p.729 ; Froidefond de Boulazac, *Armorial de la noblesse du Périgord*.

³ Toutefois la succession du degré II au degré IV est déduite de la transmission de la coseigneurie de Mansac.

⁴ Ce document a été établi à partir de la généalogie de la famille Chapt de Rastignac, par d'Hozier, *Armorial général de France*, Reg.III, pp.339-460, elle-même établie en ce qui concerne la *branche* de Rastignac à partir d'une généalogie manuscrite datant de 1535 qui a été remise en cause par Beaujon, successeur de d'Hozier, ceci a été expliqué par Gustave Chaix d'Est-Ange, *Dictionnaire des familles françaises anciennes ou notables à la fin du XIXème siècle*. Ce document utilise également *Rastignac*, par François Le Nail, *Pilote* 24, juin 1998.

croire que ce serait d'autres animaux inconnus, les armes ont été représentées selon une inscription à la tête de l'article de ce prélat dans *Italia sacra* : « D'...à deux lions de ...passant, posés l'un sur l'autre ; au chef de ...chargé d'une mitre de ...à dextre, d'une crosse de ...à senestre et de deux os de morts (en fait clefs) au milieu, posés en sautoir. » Les armes étaient si mal gravées que l'on s'est servi du procès-verbal de la visite du château de la Jonchapt en 1746 pour réparer l'ignorance du graveur. Les armes reconstituées sont représentées ci-contre.



Aimery Chat fut évêque de Limoges dès le 6 janvier 1371 (v.st) date à laquelle Louis, duc d'Anjou, lieutenant pour le Roi en Languedoc l'établit *Gouverneur et Réformateur souverain et général dans les diocèses de Limoges et de Tulle et dans la vicomté de Limoges*.

Natif de l'Age-au-Chat, il mourut le 10 novembre 1390 et fut enterré dans la cathédrale de Limoges.

IV Guichard II CHAT, chevalier, seigneur de l'Age-au-Chat, mourut avant le 11 décembre 1404, ayant fondé en 1368 dans l'église de Saint-Yrieix un anniversaire pour le pape Innocent VI, né en Limousin⁵, ce qui suggère une parenté. Il eut d'une alliance inconnue :

5.1 Aimery CHAT, qui suit

Guichard II CHAT eut peut-être un fils naturel Hélie CHAT auteur de la branche des seigneurs de Rastignac, qui viendra en son rang, ceci sera expliqué plus longuement dans l'article consacré à cette famille, mais c'est peu vraisemblable.

V Aimery CHAT, damoiseau, seigneur de l'Age-au-Chat et de Mansac, dit dans un acte de 1390 neveu de (*feu*) Aimery Chat, évêque de Limoges. Le 10 juin 1403 il vendit à l'Eglise de Saint-Yrieix le manse de Vaux dans la paroisse de Sarlande, puis le 11 décembre 1404, du consentement de ses enfants du premier lit, à messire Jean de Bonneval, chevalier, seigneur de Blanchefort, il vendit un grand nombre de manses, pour 130 *francs* d'or, il reçut également en contrepartie le manse du Bosc, paroisse de Sarlande et celui du Breuil dans la paroisse de la Chapelle-Saint-Yrieix, ces deux manses avaient appartenu à Etienne I Cothet et Bernard IV Chat. En 1423 il reconnut tenir du chapitre de Saint-Yrieix les mas des Cheyroux, de la Feynie et de *Doulhac* (Douillac.⁶)

Il mourut avant le 15 janvier 1446 (n.st)

Il avait épousé en premières noces Marguerite FLAMENC, d'une très puissante famille qualifiée de *princes* (premiers) du Limousin, fille d'Hélie FLAMENC, seigneur de Bruzac⁷, en partie, et de Béatrix de COMBORN. Marguerite Flamenc mourut avant le 11 décembre 1404.

Aymeri CHAT épousa en secondes noces avant le 19 juin 1419 Agnès de LA REYNIE, fille de Raoul de LA REYNIE, chevalier, celle-ci fit son testament le 20 mars 1446 (n.st) voulant être enterrée dans l'église de Saint-Pierre de Lanouaille de Saint-Yrieix, auprès de son mari.

Enfants du 1^{er} lit :

6.1 Guichard CHAT, vivait le 11 décembre 1404

6.2 Bernard CHAT, mineur le 11 décembre 1404, il est peut-être le chevalier qui mourut avant le 13 décembre 1421.

⁵ Etienne Aubert, né au Mont, paroisse de Beyssac, près de Pompadour, mort le 12 septembre 1362.

⁶ AD. Dordogne 2 E 1835/54-1.

⁷ Les ruines du château de Bruzac, encore imposantes, dominent la vallée de la Côte

6.3 Marguerite CHAT, épousa en premières noces Phelippot *RO...*, écuyer, et en secondes noces avant le 15 janvier 1446 (n.st) Pierre de CORNIL, écuyer.

Enfants du second lit :

6.4 JEAN CHAT, qui suit.

6.5 Pierre CHAT

6.6 Valère CHAT, épousa Poton *JOANNIS* (probablement JEAN), damoiseau de Ladignac.

6.7 Hélips CHAT épousa Pierre de *VINELLA*.

VI Jean CHAT, damoiseau, seigneur de l'Age-au-Chat et de Mansac, fut institué héritier universel de sa mère Agnès de La Reynie par son testament du 20 mars 1446. Le 26 juillet 1470 il reconnut tenir du chapitre de Saint-Yrieix les mas des Cheyroux, de la Feynie et de *Doulhac*⁸. Il fit son testament le 31 juillet 1482 voulant être enterré dans la paroisse de Saint-Pierre de Lanouaille de Saint-Yrieix et mourut avant le 8 janvier 1483 (n.st)

Il avait épousé Marguerite de LA GRELIERE qui vivait le 31 juillet 1482.

Ils eurent 5 enfants :

7.1 Antoine CHAT, damoiseau, seigneur de l'Age-au-Chat et de Mansac, institué héritier universel par son père (testament du 31 juillet 1482), il vendit le 19 septembre 1489 les cens et rentes lui appartenant sur les villages des Escures et de la Chambre dans la paroisse de Mansac, puis en 1490 pour 900 livres une rente de 45 livres à prendre sur ses domaines dans les paroisses de Mansac, Brignac et Yssandon. Il vivait le 4 septembre 1511 et mourut avant le 28 avril 1526. D'une alliance inconnue il eut une fille qui mourut avant lui, sans alliance.

7.2 Pierre CHAT, damoiseau, seigneur de Chambéry, paroisse de Saint-Brice-sur-Vienne. Légataire de son père le 31 juillet 1482, il fit crier à l'encan le 23 mars 1507 (n.st) le repaire noble de l'Age-au-Chat, pour la somme de 960 livres que son frère Antoine Chat lui devait et qu'il ne pouvait payer autrement. Quelques autres créanciers dont Jean GENTIL, seigneur de la Prévôté de Saint-Yrieix s'opposèrent à la crie. Pierre Chat vendit sa créance à Jean Gentil le 21 octobre 1507, puis Jean Gentil fut subrogé à Pierre Chat dans ses créances, le repaire de l'Age-au-Chat lui fut adjugé le 17 mai suivant. Le 4 septembre 1511 Jeanne Chat, sœur de Pierre, céda à Jean Gentil ses droits sur le repaire de l'Age-au-Chat. Ce dernier institua héritier son fils Hélié Gentil. Jean III CHAPT, seigneur de Rastignac plaida début 1536 (n.st) pour recouvrer la terre de l'Age-au-Chat mais Hélié Gentil et sa descendance conservèrent cette terre. Pierre CHAT, vivait encore le 16 décembre 1508, de sa seconde union avec Marguerite de ROZIERS il eut une fille :

8 Isabeau CHAT épousa p.c 25 juillet 1499 Hugues de CARBONNIERES, seigneur en partie de Jayac, d'une importante famille originaire des confins du Limousin et de la Haute-Auvergne, lui apportant la terre et le repaire de Chambéry, le 16 décembre 1508 elle céda à Jean Gentil ses droits sur l'Age-au-Chat.

7.3 Bernard CHAT, religieux, mourut avant le 28 avril 1526

⁸ AD. Dordogne 2 E 1835/54-1

7.4 Jeanne CHAT épousa Pierre de BEAULIEU, seigneur de Laval ou Lavau, paroisse de Champeaux, « dont elle était veuve le 4 septembre 1511, date à laquelle avec son fils Martin de Beaulieu elle donna à Jean Gentil, seigneur de la Prévôté de Saint-Yrieix et du repaire noble de l'Age-au-Chat tous les droits qu'elle avait dans la succession de Jean Chat, son père. Le 28 avril 1526 elle fit une autre donation de ces mêmes droits ainsi que des droits qui lui étaient échus par les décès d'Antoine, Bernard et Marie Chat, ses frères et sœur, tant sur cette même terre que sur celle de Mansac, à Jean III Chapt, écuyer, seigneur de Rastignac, son parent, en considération des bons services qu'il avait ci-devant faits à elle donatrice qui était aveugle et ne se pouvait aider, nourrir ni entretenir bonnement qu'au moyen dudit Chapt, lequel l'avait secourue et y avait subvenu⁹. »

7.5 Marie CHAT, vendit le 21 octobre 1507 à Jean Gentil 300 livres que Jean Chat son père lui avait léguées par son testament du 31 juillet 1482, hypothéquées sur la terre de l'Age-au-Chat. Elle mourut avant le 28 avril 1526.

La famille CHAT, seigneurs de l'Age-au-Chat s'éteignit à ce degré, ses terres de l'Age-au-Chat ayant été cédées à la famille GENTIL et celles de Mansac à la famille de SAINT-AULAIRE.

II

Famille des seigneurs de Rastignac

D'Hozier écrivit que l'auteur de cette famille était Jean I Chat, fils de Guichard Chat, ce qui n'est prouvé par aucune pièce originale mais est déduit d'un mémoire dressé vers 1535 à l'occasion du procès que Jean III Chapt intenta à Hélie Gentil, seigneur de l'Age-au-Chat et du Mas, pour la succession d'Aimery Chat présumé frère de Jean I Chat.

Cette ascendance est formellement réfutée par G. Chaix d'Est-Ange qui au terme d'une analyse reportée en Annexe II, utilisant les travaux de d'Hozier et de Beaujon conclut : « Il résulte des documents qui précèdent que la famille de Chapt de Rastignac ne peut remonter par filiation suivie au delà d'un Jean Chapt qui épousa vers 1400 l'héritière des seigneuries de Rastignac et de Jalliez, dans la paroisse du Cern, au diocèse de Périgueux, issue d'après les généalogistes de la maison de Royère, et qui fut père de discret homme Antoine Chapt ou Chat, vivant en 1463, que ce Jean Chapt ou Chat, n'était nullement fils puîné de Guichard et frère d'Aimery Chapt, tous deux seigneurs de l'Age-au-Chat, mais qu'il était fils de maître Elie Chat, peut-être fils naturel de Guichard, mais plus vraisemblablement issu d'une famille Chat, non noble, connue en Périgord dès le XIII^{ème} siècle. »



Nous indiquons les premiers degrés de cette famille jusqu'à Jean III Chat qui revendiqua la terre de l'Age-au-Chat début 1536 (n.st), en incluant ses fils qui par leurs alliances et leur zèle à servir le Roi pendant les Guerres de Religion acquirent de grands biens et donnèrent naissance à plusieurs branches qui essaimèrent en Périgord, Haute-Auvergne et Quercy où elles s'illustrèrent.

⁹ D'Hozier écrit que l'on n'a eu qu'une copie non signée de ce dernier acte, écrite vers l'an 1550.

Cette famille portait : « D'azur au lion d'argent lampassé, armé et couronné de gueules » ce qui montre que la revendication de l'appartenance à la famille des sires de Chabonais ne datait que du 18^{ème} siècle.

I Maître Hélié CHAT épousa Guillemine de SAINT-ANTOINE, ils habitaient Montignac. Ils eurent au moins un fils Jean Chat, qui suit. Guillemine de Saint-Antoine pourrait avoir apporté des droits sur la terre de Saint-Antoine dont Jean III Chat était seigneur.

II Jean I CHAT, épousa vers 1400 l'héritière¹⁰ des terres de *Jalhetz* (devenu Jaillieux, en Auriac-du-Périgord) et de Rastignac. Des vestiges du repaire ou *hospitium* de Jalhetz subsistent, dont ceux d'une tour carrée datant du 13^{ème} siècle, quant à Rastignac la demeure ancienne fut incendiée avant 1543 puis pillée en 1624, elle fut restaurée en 1657. « *Un siècle et demi plus tard le marquis de Rastignac la détruisit pour édifier à son emplacement une demeure seigneuriale en rapport avec son rang, mais à la mode du temps.* »
Jean I Chat mourut avant 1452 date à laquelle son fils Antoine lui avait succédé.

III Discret homme¹¹ Antoine CHAT, seigneur de *Jalhetz* et Rastignac, était du lieu de Montignac. Le 17 janvier 1465 (n.st) il était curateur de Jean de Luziers, damoiseau, seigneur du Cluseau, fils de Gérard de Luziers et de Marie de Royère¹², il vivait le 12 juin 1467 et mourut avant le 28 novembre 1471.

D'une alliance inconnue¹³ aurait eu 8 enfants :

4.1 Jean CHAT, qui suit.

4.2 Aymar CHAT, fut abbé de Saint-Romain (cité en 1498 et 1511) et de Saint-Sauveur de Blaye¹⁴.

4.3 Jean alias Bernard CHAT fut aumônier du monastère de la Réole (cité 19 mars 1498 n.st)

4.4 Galienne CHAT épousa dès le 16 décembre 1463 Bernard FOUCAULD, damoiseau, seigneur de Lardimalie, fils de Jean FOUCAULD, seigneur de Lardimalie, et d'Agnès BERTIN (veuve de Jean de Montfreboeuf, écuyer)

4.5 Isabeau CHAT épousa N...de CASTRES

4.6 Agnès CHAT épousa en premières noces Aymar de MILHAC, seigneur de la Bâtardie dont elle était veuve le 22 juillet 1494, elle épousa en secondes noces par contrat du 26 juillet 1503 Jean de PELLISSES, seigneur de la maison noble de Pelisses (*en Thiviers*) et de la Rigaudie, procureur du Roi en la sénéchaussée de Périgueux. Elle vivait le 6 février 1522.

¹⁰ Cette héritière pourrait appartenir à la famille de Luziers ou à la famille Aymeric de Royère qui avait des liens étroits avec la famille Chat, comme le montrent des actes notamment celui instituant Antoine Chat curateur de Jean de Luziers fils de Gérard de Luziers et de Marie de Royère.

¹¹ Qualificatif d'un bourgeois

¹² Marie de Royère épousa en secondes noces p.c 23 mars 1457 (v.st) Guillaume de Sanzillon, seigneur de la Foucaudie (Chevalier de Courcelles, *Histoire généalogique et héraldique des Pairs de France*, Famille de Sanzillon)

¹³ D'Hozier émet l'hypothèse qu'il aurait pu épouser Jeanne Boutier, fille de Jean Boutier, seigneur de Sédières, et de Marguerite de Beaufort. Une partie de la descendance, étant indiquée par le mémoire de 1535, est incertaine.

¹⁴ D'Hozier écrit à tort qu'il fut évêque de Bazas, se référant semble-t-il au mémoire de 1535.

4.7 Valère CHAT se maria *au Breuil*.

4.8 Jeanne CHAT, fut prieure de Tresséroux.

IV Jean II CHAT, damoiseau, seigneur de Rastignac et de *Jalhetz*, reçut à partir du 28 novembre 1471, en qualité d'héritier d'Antoine Chat, son père, des reconnaissances dans les paroisses de Fanlac, Auriac et Plazac. Il comparut le 18 octobre 1491 à Liffré en Bretagne, à la montre des nobles du ban et de l'arrière-ban de la sénéchaussée de Périgord, venus par ordre du Roi sous la conduite de Jean de Talleyrand, chevalier leur capitaine. Jean Chat y était en *habillement de brigandine*¹⁵. Il testa le 18 janvier 1497 (n.st) et mourut la même année.

D'une alliance inconnue il eut 4 fils et 5 filles :

5.1 Jean CHAT, qui suit

5.2 Bertrand CHAT fut abbé de Saint-Romain de Blaye en 1511 et de Saint-Amand de Coly en 1514.

5.3 Raymond CHAT fut archidiacre de Bazas, il l'était avant le 6 février 1522, il fut avec sa tante Agnès Chat tuteur de Jean de Milhac fils de Pierre de Milhac, écuyer, seigneur de la Bâtardie.

5.4 Aymar CHAT fut abbé de Saint-Romain de Blaye dès le 4 octobre 1526, il l'était encore le 13 octobre 1535, date du contrat de mariage de son neveu Claude CHAT.

5.5 Françoise CHAT épousa N...de LUZIERS.

5.6 Catherine CHAT fut mariée à *la Vallade*, selon d'Hozier peut-être à Jean BRUN, écuyer, seigneur de la Vallade, Grospuy, Bort, mais celui-ci épousa Catherine de LUR ou Christophe de LESPINAY, écuyer, seigneur de la Vallade, mais il n'appartient pas à une famille périgourdine ni des environs. Le nom de la Vallade étant très répandu dans la région beaucoup d'hypothèses sont permises.

5.7 autre Catherine CHAT fut mariée à *Maison-Noble*, probablement N...de CHALON car cette famille tenait Maison-Noble et Aymar Chat de Rastignac, archidiacre de Bazas et Antoine Chat de Rastignac étaient témoins en 1540 au contrat de mariage de Pierre de Chalon, écuyer, seigneur de Maison-Noble, avec Marguerite de Verdun.

5.8 autre Catherine CHAT épousa le seigneur de Boisset.

5.9 autre Catherine CHAT épousa en premières noces par contrat du 21 janvier 1520 N...de SERVAL, écuyer, seigneur de *Bethon* (probablement Bétou), dont elle eut deux fils Aymar de Serval, seigneur de *Bethon* et Pons de Serval, écuyer, seigneur de *Bethon*, archer de la garde du Roi. Elle épousa en deuxièmes noces le seigneur de Gorre (peut-être de la famille du BARRY) et en troisièmes noces Gaston de BELHADE, seigneur de la Mothe-Saint-Androny en Blaye, à qui Jean Chat donna par acte du 21 mai 1532 la maison noble de Lamanceau en paiement de la somme de 500

¹⁵ *Armure* composée de lames d'acier indépendantes fixées sur un support de cuir.

livres qui faisait partie de la dot de Catherine. Catherine Chat mourut avant le 28 août 1560.

V Jean III CHAT alias CHAPT¹⁶, damoiseau, seigneur de Rastignac, de *Jalhez*, du Pouget, de Saint-Rabier, l'Age-au-Chat, Serval, Cern, la Bachellerie, de la maison noble de la Tour del Bosc, Saint-Antoine, Courgnac, Fanlac, Lamanceau, des enclaves d'Azerat et coseigneur de Siorac (cette longue liste ne signifie pas qu'il était seigneur de ces mêmes terres en même temps, comme on le verra certaines furent échangées, d'autres vendues). Il acquit en 1511 (n.st) d'Alain d'Albret, comte de Périgord et vicomte de Limoges le bourg et paroisse de Fanlac avec toute justice, qu'il échangea le 2 mai 1512 contre le bourg et paroisse de Corgnac. Le 28 avril 1526, comme dit plus avant Jeanne Chat, veuve de Pierre de Beaulieu lui aurait fait donation de ses droits sur l'Age-au-Chat et Mansac. Le 15 juin 1534 il vendit conjointement avec sa femme à Antoine de Sireuil, coseigneur de Siorac, leur maison noble à Siorac avec la 4^{ème} partie de la seigneurie et juridiction de Siorac. Il plaida à partir de début 1536 (n.st) contre Hélié Gentil, écuyer, seigneur du Mas, pour la possession de la maison noble de l'Age-au-Chat qu'il prétendait lui appartenir¹⁷, le procès durait encore le 30 mars 1538¹⁸, il fut débouté de sa demande. Le 13 ou 23 février 1561 (n.st) il fit un testament par lequel il institua héritier universel son petit-fils Adrien Chapt, fils de son fils Claude Chapt, et mourut avant le 18 mars 1567.

Il épousa par contrat du 2 septembre 1509 Françoise de SERVAL, dame de Serval et de Siorac, laquelle mourut avant le 28 août 1560.

Ils eurent huit enfants :

6.1 Claude CHAT, qui suit.

6.2 Jacques CHAT, seigneur du Cern, vivait le 28 août 1560.

6.3 Aymar CHAT, seigneur de *Rion*

6.4 Raymond CHAT, archidiacre de Bazas, vivait le 28 août 1560.

6.5 Françoise CHAT dite de RASTIGNAC, épousa vers 1532 François de LUBERSAC, seigneur du Verdier (en Lubersac), du Leyris et de la Reynie, lequel le 20 avril 1557 donna une quittance de dot à son beau-père Jean Chapt de Rastignac, à compte de celle promise par le contrat de mariage 25 ans auparavant. Françoise Chapt de Rastignac vivait le 25 janvier 1571 date du testament de son mari lequel déclarait avoir eu plusieurs enfants de sa femme Françoise Chapt de Rastignac.

6.6 Catherine CHAT de RASTIGNAC épousa par contrat du 14 décembre 1546 Antoine du POUGET, écuyer, seigneur de Nadaillac, elle mourut avant le 2 mai 1578 date à laquelle leur fils Jacques du Pouget, écuyer, seigneur de Nadaillac et de la Villeneuve transigea avec Jean Chapt de Rastignac, fils aîné d'Adrien.

6.7 et 6.8, deux autres filles.

¹⁶ Il apparaît sous le nom de Chat ou de Chapt, ce dernier patronyme fut adopté par sa descendance.

¹⁷ D'Hozier cite un *factum* d'Hélié Gentil du 16 mars 1535 (v.st) soit 1536 (n.st)

¹⁸ Généalogies Limousines et Marchoises, t.V, p.40, se référant aux Carrés d'Hozier, 171, f°38 et 181

VI Claude CHAT ou CHAPT, écuyer, seigneur de Rastignac et du Pouget, était homme d'armes¹⁹ de la compagnie du seigneur de Montpezat lorsque le 13 octobre 1535 il épousa par contrat Agnès de MONTBRON²⁰, fille de noble et puissant seigneur Adrien de MONTBRON, chevalier, baron d'Archiac, de Matha, de Thors et de Saint-Fort, conseiller et chambellan du Roi, capitaine de la ville et du château de Blaye, et de Marguerite d'ARCHIAC. Il mourut avant le 28 août 1560 date d'un arrêt du parlement de Bordeaux où il est dit qu'il avait eu d'Agnès de Montbron, sa femme, qui lui survécut, cinq garçons et trois filles :

7.1 Adrien CHAPT, seigneur de Rastignac et du Pouget, coseigneur de Siorac, fut guidon d'une compagnie d'hommes d'armes des ordonnances du Roi.

Il épousa le 7 janvier 1565 (contrat du 25 octobre 1564) Jeanne de HAUTEFORT, fille de Jean de HAUTEFORT, seigneur de Hautefort, Thenon, la Mothe, etc., gentilhomme de la chambre du roi de Navarre, gouverneur de ses comté de Périgord et vicomté de Limoges, et de feu Catherine de CHABANNES. Adrien Chapt de Rastignac fit le 24 février 1578 un codicille à son testament du 1^{er} juillet 1572 et mourut avant le 2 mai suivant. Louise de Chabannes vivait le 2 mars 1625, âgée de plus de 90 ans.

Ils eurent 4 fils et une fille : leur fils aîné Jean Chapt de Rastignac, s'établit par mariage en Quercy, sa branche s'éteignit en 1720 ; leur 3^{ème} fils Peyrot Chapt de Rastignac épousa sa cousine germaine Marguerite Chapt de Rastignac, dame de Laxion, il forma la branche des seigneurs de Laxion et de Firbeix qui s'éteignit en 1796, le rameau des seigneurs de Puyguilhem qui en était issu s'éteignit en 1858.

7.2 François CHAPT, seigneur du Cern, vivait le 28 août 1560.

7.3 Louis CHAPT dit de RASTIGNAC, seigneur de Siorac, vendit le 9 août 1568 conjointement avec ses frères Adrien, Antoine et Raymond, à Antoine de Sireuil, écuyer, seigneur de Sireuil, coseigneur de Siorac, la 4^{ème} partie de la justice haute, moyenne et basse de la terre de Siorac ainsi que la tour de Serval sise dans le fort de Siorac. Le 3 janvier 1569 il apparaît avec ses frères Antoine et Raymond de Rastignac dans le rôle des hommes d'armes et archers de la compagnie des 50 lances des ordonnances du Roi, sous la conduite du sieur d'Hautefort, leur capitaine ; ses deux frères y apparaissent encore le 28 mai suivant, Louis n'y paraît pas car il avait été tué au siège de Mussidan (*bataille entre les catholiques et les huguenots.*)

7.4 Antoine CHAPT dit de RASTIGNAC, écuyer, seigneur de Brignac, de Laxion, de Cubjac, de Birac en partie et de Cognac, était homme d'armes d'une compagnie des ordonnances du Roi en 1567 et 1569.

Il épousa en premières noces par contrat du 4 novembre 1570 Isabeau d'ANDAUX, dame de Brignac, de Cubjac et de Birac, veuve de Thomas de HAUTEFORT, seigneur de Gabillou et de Vaure, fille de Jean d'ANDAUX, seigneur de Brignac et de Françoise de SAINT-CLAR. Le futur époux apportait 10.000 livres et prévoyait de verser à la consommation du mariage, en acompte, la somme de 3.000 livres qu'il avait gagnée aux guerres. La future lui faisait don de tous ses biens, expressément les

¹⁹ Les compagnies d'ordonnance (noyau stable de l'armée) avaient été créées en 1445, il y avait 18 compagnies de grande ordonnance, soit 1.800 lances ; la lance, groupe tactique autonome, était composée d'un homme d'armes, un page ou valet, futur homme d'armes, deux archers à cheval, avec un valet pour les deux et un coutillier, soit 6 combattants. Les garnisons formaient « la petite ordonnance », à pied, l'unité de combat était l'homme d'armes avec un page et deux archers ; J. Favier, « La Guerre de Cent ans », Arthème Fayard, 1980

²⁰ L'orthographe ancienne était Montberon.

seigneuries de Brignac et Cubjac en Bazadais et le tiers de la seigneurie de Birac en Bordelais, au cas où il elle viendrait à décéder avant lui, sans enfants.

Devenu veuf, sans enfant de cette première épouse qui par son testament du 26 mai 1573 lui avait donné le tiers de tous ses biens en Périgord et en Bazadais, il épousa par contrat du 18 septembre 1574 Marguerite de CALVIMONT, fille de M. Me Guy de CALVIMONT, premier avocat du Roi en son Grand Conseil et de Françoise de RANS²¹.

Marguerite de Calvimont était veuve de Gaston de la Romagère, écuyer, seigneur de Laxion, Saint-Jory-las-Bloux, terres dont elle avait hérité par la mort de sa fille Françoise de la Romagère et qu'elle apporta à son second mari. Marguerite de CALVIMONT mourut avant le 10 juin 1578.

En 1575, Antoine Chapt de Rastignac étant au service du Roi, le sénéchal de Périgord, André de Bourdeille, écrivit au roi Henri III pour l'informer du mécontentement de monsieur de Rastignac qui était au désespoir de ce qu'on parlait de lui retenir quelques bénéfices, notamment celui de l'abbaye de Châtres : *« Il ne faudrait beaucoup le piquer, pour lui faire faire le fou et suivre les autres. Mais je lui ai assuré que vous étiez le roi véritable et que vous n'entendiez rompre votre promesse et votre parole. Et comme il a toujours été bon et fidèle serviteur de votre couronne et n'a jamais faibli quand je lui ai mandé, pour votre service, de venir me trouver avec trente ou quarante bons chevaux, il vous plaira de lui écrire et de l'assurer que vous teniez votre parole. »* Le Roi, dit Brantôme, écrivit au sieur de Rastignac pour le tranquilliser et le conforter dans ses services.

En 1579, avant le 5 avril, Antoine Chapt de Rastignac, chef de la noblesse du Périgord, fut blessé d'un coup d'arquebuse en portant les armes pour le service du Roi contre ceux de la Religion Prétendue Réformée et mourut des suites de ses blessures. Il fut enterré auprès de sa seconde femme dans l'église de Cognac. Dans le chœur de cette église figurait une épitaphe sous laquelle figurait les armes de la Maison Chapt de Rastignac, aujourd'hui disparues, laquelle disait :

*« La foy, l'honneur et la valeur,
et l'amour sont sous ces lames.
Le sort s'en est rendu vainqueur
Et au Ciel a donné leurs âmes. »*

Un mémoire établi en 1743 dit que : *« Les soins et la valeur d'Antoine Chapt de Rastignac avaient sauvé la terre de Laxion du pillage des huguenots qui ravageaient tout dans le Périgord ; et que les habitants par reconnaissance affranchirent de taille le principal domaine de cette terre »*. Ce droit fut confirmé en 1712, suite à la contestation faite par l'intendant de Bordeaux.

Antoine Chapt de Rastignac et sa seconde épouse Marguerite de Calvimont eurent deux enfants :

8.1 Raymond CHAPT de RASTIGNAC, écuyer, seigneur de Saint-Jory-las-Bloux, du repaire noble de Laxion et de la Coullarède, était le 5 avril 1579 sous la tutelle de son oncle Raymond Chapt de Rastignac dont il sera parlé plus loin. Le 1^{er} janvier 1597 il fut tué d'un coup de dague au cours d'un duel avec Guy de Bonneguise, écuyer, seigneur de Peyraux et de Badefols.

²¹ Nom incertain, la famille de Rans est bourguignonne ; d'Hozier écrit de Rain ; peut-être faut-il lire de Rance.

8.2 Marguerite CHAPT de RASTIGNAC, dame de Laxion et de Saint-Jory après la mort de son frère, fut mise en 1579, comme son frère, sous la tutelle de son oncle Raymond Chapt de Rastignac.

Elle épousa par contrat du 27 août 1599 son cousin germain Peyrot Chapt de Rastignac. Elle testa le 8 octobre 1631 étant atteinte de maladie contagieuse et mourut avant le 20 septembre 1632 laissant une nombreuse postérité.

Antoine Chapt de Rastignac eut également un fils naturel Jean Chapt, qui vivait le 26 mai 1573, date à laquelle Isabelle d'Andaux, première femme d'Antoine Chapt de Rastignac, lui légua par son testament la somme de cent livres *pour lui faire apprendre aux études*.

7.5 Raymond CHAPT de RASTIGNAC, écuyer, seigneur de Messilhac (en Raulhac, Cantal), Pleaux, Griffoul, Puechmurols, chevalier de l'Ordre du Roi, capitaine de 50 lances de ses ordonnances, gentilhomme ordinaire de sa chambre, fut gouverneur, lieutenant général et bailli de la Haute-Auvergne et nommé à l'ordre du Saint-Esprit.

En 1567 et 1569 il était homme d'armes des ordonnances du Roi, le 11 novembre 1571 il reçut une commission pour lever une compagnie de 200 hommes de pied, vers 1579 il fut nommé lieutenant général en Haute-Auvergne. A ce titre il fut prié par les habitants d'Aurillac de venir séjourner dans leur ville pour les soutenir contre Jean Louis de La Rochefoucauld, comte de Randan, chef de la Ligue dans cette région ; à cet effet il s'y rendit le 7 février 1587, le comte de Randan, avec 3.000 hommes avança inutilement jusqu'à Arpajon (sur-Cère). Le 15 mars de la même année il reçut le collier de l'Ordre de Saint-Michel puis avant le 22 avril 1589 fut fait gouverneur de la Haute-Auvergne. Il fit campagne dans cette région pour la maintenir dans l'obéissance du Roi, prit le château de Cologne, reprit le fort de Carlat, participa au siège d'Issoire avec 100 chevaux et 150 hommes de pied. En 1592 il alla à Montauban avec 100 maîtres (*troupes à cheval*) et bon nombre d'arquebusiers, pour secourir le sieur de Thémines, son ami intime, il conduisit l'avant garde de l'armée royale qui défit celle de la Ligue. En 1593 il fut nommé bailli de la Haute-Auvergne dont il était déjà gouverneur, en mars 1594 il remit la ville de Saint-Flour sous l'obéissance du Roi. Au mois de juin suivant il alla en Limousin pour donner la chasse aux révoltés de cette province nommés *Croquants* ou *Tard-Venus*. La population paysanne qui n'avait cessé d'endurer des pillages et destructions pendant les Guerres de Religion commença une révolte dans la vicomté de Turenne en 1593, qui s'étendit à la vallée de la Dordogne, à l'Angoumois et à l'Agenais, deux mille révoltés furent tués près de Limoges.

Raymond Chapt de Rastignac fut nommé chevalier de l'Ordre du Saint-Esprit à la fin 1594, il partit en campagne contre le nouveau duc de Joyeuse puis fut tué d'un coup de fauconnier le vendredi 26 janvier 1596 à La Fère où il était allé traiter des affaires avec le Roi (*Henri IV*), il fut inhumé le 26 février dans l'église paroissiale N.D d'Aurillac.

Il avait épousé par contrat du 16 août 1579 Marguerite de SAUNHAC, dame de Messilhac, veuve en premières noces de François du PORT, chevalier, seigneur dudit lieu, et en deuxièmes noces de Charles de BARBEZIERES, chevalier, seigneur dudit lieu et de Boisbreton, fille unique de Guy de SAUNHAC, chevalier, seigneur de Messilhac, et de Jacqueline de MONTAMAT. Marguerite de Saunhac testa le 27 octobre 1621 et mourut peu après²². Ils eurent 4 fils, l'aîné François Bertrand Chapt de Chastignac assura la descendance, sa postérité s'éteignit en 1766, le rameau de Vigouroux qui en est issu s'éteignit en 1862.

²² Remacle, *Dictionnaire généalogique, Familles d'Auvergne*, t.1, p.429

7.6 François CHAPT, dame de Paleyrac, vivait le 28 août 1560.

7.7 Marguerite CHAPT, dame de la Goudalie vivait le 28 août 1560.

7.8 Jeanne CHAPT de RASTIGNAC vivait le 28 août 1560.

ANNEXE I

La généalogie établie par d'Hozier fait apparaître dans la région de Saint-Yrieix, à partir du 12^{ème} siècle, des chevaliers qui semblent appartenir à cette famille Chat, ils portent le *nom* de Cothet (ou Cotet²³) ou de Chat.

Etienne Cotet vendit au monastère de la Faye, près de Chalucet, une rente en grains à prendre sur ses vassaux, cette vente passée au nom de ses deux fils Bernard et Aimery Chat fut confirmée en 1194, les vassaux devaient porter leurs grains au castrum de Saint-Yrieix.

Période suivante jusqu'en 1260 :

On cite en 1248 Etienne (sans surnom) et Bernard Chat, chevaliers, qui chronologiquement pourraient être fils de Bernard Chat fils d'Etienne Cotet. Etienne et Bernard Chat avaient un frère Guillaume Chat cité en 1248.

On cite également un Etienne Cotet, chanoine de l'Eglise de Saint-Yrieix, à qui Aimery Chat, chevalier, donna le manse du Verdier dans la paroisse de Royère (la Roche-l'Abeille), le 23 juillet 1260.

A la même époque (entre 1210 et 1257) on trouve plusieurs Aimery Chat, l'un appelé *senior* pour le distinguer de son fils Aimery et d'un autre Aimery Chat ; le senior pourrait être le fils du 1^{er} Etienne Cotet.

Période suivante :

En 1283 Etienne Cotet, chevalier, peut-être le même qu'Etienne, sans nom, frère de Bernard, cité ci-dessus, apposa son sceau à un accord fait par la médiation d'Hélie de Maumont, doyen de Saint-Yrieix, il fonda en 1290 un anniversaire pour Aimery Chat dit *lo Peytavi*.

Un Etienne Cothet, chevalier du lieu de Ségur, sénéchal de la vicomté de Limoges, fut présent à une donation le 31 octobre 1294, par Bertrand de Vassignac, damoiseau à Almodie de Livron.

Ceci montre que la famille Chat et la famille Cothet paraissent avoir une origine commune.

ANNEXE II

G. Chaix d'Est-Ange rapporte :

Au XVIIIème siècle la maison Chapt de Rastignac, désirant jouir des honneurs de la Cour, envoya au Cabinet des Ordres du Roi sa généalogie détaillée. Le généalogiste Beaujon, chargé d'examiner ce travail, eut la faiblesse de l'accepter sans contrôle suffisant et envoya le 26 février 1767 au Premier Ecuyer le mémoire suivant : « La maison de Chapt de Rastignac a la prétention d'être une branche collatérale des anciens sires de Chabanais...sans vouloir prononcer sur le fondement de cette prétention, que l'éloignement des lieux et la rareté des monuments ont enveloppée de ténèbres, on ne peut refuser à la

²³ L'orthographe Cothet a prévalu ultérieurement.

maison Chapt le rang distingué que son ancienneté, ses alliances, ses possessions et ses services lui donnent dans l'ordre de la noblesse du Limousin et du Périgord, etc. » Plus tard ce même Beaujon, après un examen approfondi des titres de la maison de Chapt de Rastignac, dut concevoir des doutes formels sur la communauté de son origine avec la maison de Chapt de l'Age-au-Chat, car il écrivit au maréchal de Muy le 20 avril 1770 (lettre figurant dans les manuscrits de Chérin), au sujet du mémoire du 26 février 1767 : « J'ai tort et très grand tort ; il fallait exiger des titres originaux qui prouvent clairement cette filiation. » Antoine Chapt, seigneur de Rastignac, premier auteur certain de la maison de Chapt de Rastignac, ne figure, en effet, avec d'autre qualification de celle de discret homme, réservée aux bourgeois, dans le titre de l'année 1463, le seul authentique que l'on ait sur lui. La lettre adressée par d'Hozier le 4 janvier 1749 à un membre de la famille de Chapt de Rastignac ne laisse aucun doute sur l'inexactitude de la généalogie produite par la famille : « Il n'y a que des titres originaux passés du vivant d'Antoine Chat et de Jean, son père, où ce dernier soit dit fils de Guichard ou frère d'Aimery, qui puissent me persuader que ce même Jean ne soit pas fils de maître Elie Chat, qui, aux termes d'un ancien mémoire, était bâtard de Guichard Chat. En attendant ces titres, rien ne pourra me m'empêcher de vous dire que les apparences seront contre vous vis à vis de tous ceux qui comme moi ont étudié la matière à fond...Après tout, comme le défaut de titres sur le degré d'Antoine et sur celui de Jean, son père, ne rend pas la chose aussi clairement prouvée qu'il faudrait qu'elle fut pour que je dise que Jean, père d'Antoine, était fils de maître Elie Chat, je me suis cru autorisé à faire parler l'ancienne généalogie dans cet endroit critique et à établir la filiation de ce même Jean, père d'Antoine, Guichard Chat, chevalier, seigneur de l'Age-au-Chat. Mais je vous avouerai qu'il m'a coûté de le faire, car je n'en crois rien et encore une fois je voudrais que pour ma sûreté il fut possible de faire cette note critique dont je vous ai parlé plus haut...Que Jean Chat, père d'Antoine, soit fils de maître Hélié Chat et de Guillemine de Saint-Antoine, les titres originaux compris dans ce vieux protocole des années 1412,1413, 1414 le démontrent presque ; mais que ce même Hélié Chat, qualifié maître soit bâtard de Guichard Chat, chevalier, seigneur de l'Age-au-Chat, on n'en a la preuve que dans un mémoire domestique dressé plus de 150 ans après...il n'est nullement prouvé que cet Hélié Chat appartienne aux Chat de l'Age-au-Chat, qu'enfin il pourrait être d'une famille Chat, en Périgord, sur laquelle j'ai des titres depuis l'an 1277 jusqu'en 1367 où tous les Chat qui y sont nommés roturiers, système auquel ils s'attacheraient opiniâtement s'ils savaient que 5 de ces titres des années 1343,1344,1347 et 1367 sont tirés d'un ancien inventaire des titres de Périgord qui avaient été transportés du château de Montignac-le-Comte en celui de Turenne, fait au même lieu de Montignac en 1546. Vous n'ignorez pas qu'Hélié Chat était de ce lieu de Montignac et qu'Antoine Chat, le discret, que je crois son petit-fils, en était aussi. »

Jacques de Roquemaurel

Avril 2009.